



CONF/PRES/SPEECH(2018)05

Discours d'Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING, au GR-DEM du 2 octobre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Délégués des Ministres, Excellences,

Je vous remercie de cette possibilité de vous informer du déroulé de la session d'été de la Conférence des OING. Votre intérêt à l'égard de nos activités est précieux. Permettez-moi de vous transmettre également quelques informations qui s'inscrivent dans l'ensemble des travaux parallèles à la session et pour certains, toujours en cours.

Deux événements majeurs ont marqué la session d'été. Je commencerai par le débat organisé par la Commission éducation et culture qui, face à la montée du populisme en Europe et les effets de la mondialisation, a souhaité mettre en débat le concept de l'identité européenne. Il s'agissait, à travers les contributions d'éminents experts, de représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe, d'apporter une couleur à cette définition afin de refléter «la pluralité et la construction perpétuelle de l'Europe entre son histoire et son avenir»¹. C'est un travail qui va se poursuivre, car plusieurs groupes de travail de la Commission sont mobilisés sur cette question. Au nom de la Commission éducation et culture, je remercie les représentants permanents qui ont honoré cette invitation.

Avec la délégation de la Finlande de l'Assemblée parlementaire, nous avons organisé un *side event* sur 'la contribution des femmes à la paix mondiale dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 des Nations Unies sur 'femmes, paix et sécurité'. Nous avons eu l'honneur d'accueillir l'Ambassadeur Anwarul K. Chowdhury du Bangladesh, ancien Sous-Secrétaire Général et Haut-Représentant des Nations Unies, initiateur de la Résolution 1325 en tant que Président du Conseil de Sécurité de l'ONU en 2000. Je remercie également l'Ambassadeur Böcker, Représentant permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, les délégations parlementaires de Chypre, de la communauté turque chypriote et de Finlande qui ont mené une discussion ouverte et parfois tendue avec les représentantes des femmes syriennes pour la paix ou encore

¹ [Note conceptuelle introductive au débat](#) accessible sur le site web de la Conférence des OING

avec les membres du Conseil chypriote sur le genre, initiatrices de la Déclaration pour l'inclusion des femmes dans le processus de paix.

La Conférence des OING continue à travailler sur son code de conduite visant à prévenir les conflits d'intérêt et les risques de corruption, faisant le suivi des recommandations qui lui ont été faites par le GRECO. Le premier projet de code a été discuté en juin et a conduit le Bureau à décider de mener une consultation écrite auprès de toutes les OING. Nous avons reçu une centaine de contributions que le groupe de rédaction est en train d'analyser. Cela montre que c'est un sujet important pour la Conférence des OING et en même temps très sensible.

Nous nous sommes particulièrement réjouis de la Recommandation 2134 (2018) relative aux nouvelles restrictions des activités des ONG en Europe adoptée par l'Assemblée parlementaire et en avons discuté avec M. Yves Cruchten lors de la réunion plénière de la Conférence des OING. Ce document montre l'urgence de la situation, la nécessité pour le Comité des Ministres d'apporter une réponse politique à ce problème. Les activités de la Conférence déjà engagées et mentionnées dans cette recommandation sont, à notre avis, constructives mais insuffisantes en l'état. Nos actions face au rétrécissement de l'espace civique doivent être renforcées. Et avant tout, la société civile a besoin que le Conseil de l'Europe affirme la force de ses valeurs dans ses Etats membres. Face aux restrictions injustifiées et disproportionnées de leur espace, les ONG ont besoin d'une justice indépendante et surtout d'un dialogue au niveau ministériel, ici à Strasbourg. Nous l'avons déjà expérimenté : ce dialogue peut s'avérer plus facile à tenir ici à Strasbourg que dans les capitales grâce à vous, Mesdames et Messieurs, qui en êtes les facilitateurs. C'est avec ces intentions que nous avons avancé sur le projet visant à renforcer la liberté d'association au sein des Etats membres. Le partenariat établi entre les organes intergouvernementaux et la société civile au sein du Conseil de l'Europe est unique au monde et à ce titre constitue un levier fort pour une approche paneuropéenne du renforcement de la liberté d'association. À cet égard, la Conférence a travaillé en étroite coopération avec le Secrétariat de la Direction générale de la démocratie pour élaborer le projet 1797 inclus dans le Programme et le Budget 2018-2019 du Conseil de l'Europe. Cette initiative tombe à point, non seulement en raison du nombre croissant de restrictions imposées à ce droit fondamental, mais également à la lumière des Lignes directrices récemment adoptées par le Comité des Ministres sur la participation civile à la prise de décision politique et de la nécessité de soutenir une société civile libre et sûre, capable de contribuer à une vie démocratique saine.

Ce projet qui vise à évaluer l'état du phénomène, va avant tout s'appuyer sur les compétences de notre Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG. Je tiens à remercier toutes les représentations permanentes qui nous ont aidées à diffuser l'appel à candidatures pour un renouvellement des membres du Conseil d'experts en avril 2018. Nous avons reçu environ 160 candidatures pour 15 places, toutes de très bonne qualité. Le Conseil d'experts, qui est actuellement présidé par Jeremy

Mc Bride, s'est réuni dans sa nouvelle composition pour la première fois le 20 septembre dernier.

Ce conseil, en plus des opinions et des études produites, participe aux rapports qui sont adressés aux Etats membres suite à nos visites d'information centrées sur la participation des ONG au processus décisionnel. Sans entrer dans les détails, je tiens à remercier les Ambassadeurs de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et du Royaume-Uni pour le soutien apporté dans l'organisation des visites dans leurs pays. Nous souhaitons effectuer un suivi de la visite qui a eu lieu en Roumanie en 2016, compte tenu du fait que le fonctionnement du secteur de la société civile constitue un point important de l'agenda politique du gouvernement actuel. A ce sujet, nous avons commencé le dialogue avec la Représentation permanente.

Nos experts suivent également avec beaucoup d'attention le projet de recommandation élaboré par le Groupe de rédaction sur la société civile et les institutions nationales de droits de l'homme (CDDH-INST) et encouragent le Comité des Ministres à adopter ce texte.

Mesdames, Messieurs, votre investissement vis-à-vis de la liberté d'association et de la participation civile, à travers le dialogue et les contributions volontaires, constituent un investissement dans la société civile elle-même. Aujourd'hui, afin de diminuer l'écart entre la société civile nationale et les institutions démocratiques, y compris le Conseil de l'Europe, ce dernier doit agir et prouver que les ONG sont à ses yeux des acteurs démocratiques légitimes. Personnellement, le contraire ne me paraît pas imaginable.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour toutes les questions que vous auriez sur le sujet.